

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 17 avril 2012 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de madame Marie-Claude B-Nichols, mairesse.**

Présences :

Madame la conseillère, Danie Deschênes  
Messieurs les conseillers, Sylvain Lemire, Daniel Lauzon, Bernard Groulx, Normand Pigeon et Jean Fournel

Également présente : Mme Katherine-Erika Vincent, directrice générale

\*\*\*\*\*

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2012-04-81 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'approuver l'ordre du jour, tel que modifié.

Points ajoutés :

- 7.1 Appel d'offres GT2012-05 – octroi de contrat de service – divers travaux de pavage;
- 7.2 Octroi de contrat – plan d'implantation et d'intégration architecturale – L'Atelier urbain;
- 7.3 Octroi de subvention – Association des pompiers de L'Île-Perrot et de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot – Déficit cycliste 2012.

ADOPTÉE

**2012-04-82 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MARS 2012**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 février 2012, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 février 2012, tel que corrigé aux résolutions suivantes :

**2012-03-74** : Lire « entente numéro 2012-04 » dans le titre et dans le texte lire « entente no 2012-04 relative à la création d'un poste d'assistant contremaître et de chef opérateur aux travaux publics ».

**2012-03-72** : Lire dans le 3<sup>e</sup> paragraphe le lot numéro « 3 616 353 ».

**2012-03-75** : Lire « la rue Rollinet pour un montant subventionné de 70 435 \$, dont 7 935 \$ pour le boulevard Perrot. »

ADOPTÉE

**2012-04-83      LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE MARS 2012 – APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de mars 2012, au montant de **935 883.57 \$**.

ADOPTÉE

**2012-04-84      LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MARS 2012 – APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de mars 2012, au montant de **385 974.90 \$**.

ADOPTÉE

**2012-04-85      RÈGLEMENT NO 437-22 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437 - ADOPTION**

Considérant qu'il y a lieu de modifier à nouveau le règlement de zonage no 437 aux fins de modifier les dispositions applicables au garage isolé, d'ajouter ou de modifier certaines normes applicables aux zones H-303, H-215 et H-224 et d'éliminer certaines coquilles;

Considérant qu'un avis de motion a été donné et que le premier projet de règlement no 437-22 a été adopté lors d'une séance tenue le 14 février 2012; que le second projet a été adopté avec changement le 13 mars 2012 et qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été reçue dans le délai prescrit.

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 12 mars 2012;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d'adopter le Règlement no 437-22 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage no 437.

ADOPTÉE

**2012-04-86      RÈGLEMENT NO 445-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 445 SUR LES TARIFS – ADOPTION**

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du 13 mars 2012;

Considérant qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture; la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'adopter le Règlement no 445-11, intitulé « Règlement modifiant le règlement no 445 sur les tarifs. »

ADOPTÉE

**2012-04-87      RÈGLEMENT NO 492 - CONCERNANT LA VIDANGE DES BOUES DES FOSSES SEPTIQUES – ADOPTION**

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du 13 mars 2012;

Considérant qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture; la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d'adopter le Règlement no 492, intitulé « Règlement concernant la vidange des boues et fosses septiques. »

ADOPTÉE

**2012-04-88      AVIS DE MOTION – AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437**

Monsieur le conseiller Jean Fournel, donne avis de motion qu'il sera présenté un projet de règlement modifiant le Règlement de zonage no 437. Ce projet a notamment pour but de modifier les dispositions applicables à une remise, de modifier les dispositions applicables à l'entreposage des cabanes à pêche et de modifier la grille des usages et des normes pour la zone H-120.

**2012-04-89      PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 437-23 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437 – ADOPTION**

Considérant qu'il y a lieu de modifier à nouveau le règlement de zonage no 437 aux fins de modifier les dispositions applicables à une remise, de modifier les dispositions applicables à l'entreposage des cabanes à pêche et de modifier la grille des usages et normes pour la zone H-120;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, tel que prévu par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes* ont été remplies et que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement no 437-23 et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'adopter le premier projet de Règlement no 437-23 intitulé « règlement modifiant le règlement de zonage no 437, aux fins de modifier les dispositions applicables à l'entreposage des cabanes à pêche et de modifier la grille des usages et normes pour la zone H-120.

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue au Carrefour Notre-Dame, à la date et à l'heure déterminées par la greffière.

Que copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

2012-04-90 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONSTITUANT LE SITE DU PATRIMOINE DE L'ÉGLISE SAINTE-JEANNE-DE-CHANTAL**

Madame la conseillère Danie Deschênes, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption un règlement constituant le site du patrimoine de l'Église Sainte-Jeanne-de-Chantal.

**1. Désignation du périmètre** : le site est constitué du lot 2 067 760. Il est délimité au nord par le boulevard Perrot, au sud par le fleuve Saint-Laurent, à l'ouest par la rue de l'Église et à l'est par la propriété du 2234 boulevard Perrot, soit le lot 2 067 759.

**2. Motifs de la constitution d'un site** : seule l'église Sainte-Jeanne-de-Chantal est classée comme monument historique par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, en vertu de la *Loi sur les biens culturels*. Cette propriété, prise dans son ensemble (l'église, le presbytère, la chapelle et le cimetière) représentent un joyau patrimonial qui bénéficie d'une vue exceptionnelle sur le fleuve Saint-Laurent.

**3. Constitution du site du patrimoine** : le règlement constituant le site du patrimoine a effet à compter de la date de la signification de l'avis spécial au propriétaire des immeubles situés dans le périmètre du site, soit le \_\_\_\_ .

**4. Consultation** : toute personne intéressée à faire ses représentations concernant cette constitution de site historique pourra le faire auprès du Comité consultatif d'urbanisme conformément aux avis qui seront donnés à cette fin.

2012-04-91 **RÈGLEMENT NO 487 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 2 020 000 \$ AFIN D'AUTORISER LA RÉALISATION DES TRAVAUX POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE FOREST**

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du 29 août 2011;

Considérant qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture; la greffière est dispensée d'en faire lecture.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'adopter le Règlement no 487 intitulé « Règlement décrétant un emprunt de **2 020 000 \$** afin d'autoriser la réalisation des travaux pour le prolongement de la rue Forest.

ADOPTÉE

2012-04-92 **AVIS DE MOTION – AMENDEMENT AU RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NO 440**

Monsieur le conseiller Daniel Lauzon, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté un règlement modifiant le Règlement no 440 sur les permis et certificats.

Ce projet a notamment pour but de fixer un délai pour la validité des déclarations des travaux et définir dans quel contexte celui-ci peut être renouvelé.

2012-04-93 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2012-02 – LOT 2 070 431  
(14, 101<sup>e</sup> AVENUE)**

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure no 2012-02 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

Considérant que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

Considérant que la dérogation demandée n'aurait pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le Conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce Conseil.

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'**accepter** la demande de dérogation mineure no 2012-02, lot 2 070 431, concernant un immeuble situé au 14, 101<sup>e</sup> Avenue, à l'effet de permettre la construction d'un bâtiment principal avec une largeur minimale de 7,92 mètres au lieu des 9 mètres prescrits à la réglementation et d'autoriser une superficie d'implantation minimale de 70,05 mètres carrés au lieu des 80 mètres carrés prescrits à la réglementation.

ADOPTÉE

2012-04-94 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2012-03 : LOT 2 069 694  
(11, RUE PICARD)**

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure no 2012-03 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

Considérant que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

Considérant que la dérogation demandée n'aurait pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le Conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce Conseil.

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'**accepter** la demande de dérogation mineure no 2012-03, lot 2 069 694, concernant un immeuble situé au 11, rue Picard, à l'effet de permettre la construction d'un garage incorporé avec une marge de recul latérale de 2 mètres au lieu des 3 mètres prescrits à la réglementation.

ADOPTÉE

2012-04-95 **APPEL D'OFFRES GT2012-02 – TONTE DE GAZON DES PARCS ET ESPACES VERTS – OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'octroyer le contrat de service à **Paysagiste Suburban** pour la tonte de gazon des parcs et espaces verts, pour un montant de **1 600 \$**, plus taxes, par coupe, pour les saisons estivales 2012, 2013, 2014 (avec possibilité de prolongation de 2 années supplémentaires), le tout pour un montant annuel maximal de **32 000 \$** plus taxes.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-725-50-562.

ADOPTÉE

2012-04-96 **APPEL D'OFFRES GT2012-03 – MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE – OCTROI DE CONTRAT**

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le marquage de la chaussée;

Considérant que les soumissions ont été ouvertes publiquement le 22 mars 2012;

Considérant que la soumission retenue rencontre les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres GT2012-03.

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu de conclure un contrat de service avec **Lignbec, div. Ent. TRA (2011) inc.** pour le marquage de la chaussée de la saison estivale 2012, pour un montant maximal de **30 800 \$**, plus taxes.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-351-00-560.

ADOPTÉE

2012-04-97 **APPEL D'OFFRES GT2012-04 – FOURNITURE ET LIVRAISON D'UNE RÉTRO-EXCAVATRICE DE MARQUE JCB 3CX-14**

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et livraison d'une rétro-excavatrice;

Considérant que les soumissions ont été ouvertes publiquement le 22 mars 2012;

Considérant que la soumission retenue rencontre les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres GT2012-04.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'octroyer à **Wajax inc.**, le contrat d'achat et de livraison d'une rétro-excavatrice 2012 neuve de marque JCB 3CX-14, tel que décrite dans l'appel d'offres GT2012-04, pour une somme de **70 950 \$** plus taxes, incluant l'option du « backhoe servo » contrôle.

D'autoriser, un montant de **1 500 \$** plus taxes pour les frais d'immatriculation, une radio émettrice et le lettrage du véhicule.

Que cette dépense soit puisée à même le fonds de roulement et remboursable sur une période de 10 ans, en 10 versements égaux à compter de l'année qui suit le déboursé et imputée au poste budgétaire 1-22-321-00-725.

ADOPTÉE

**2012-04-98      ENGAGEMENT DE PERSONNEL – TECHNICIEN EN URBANISME**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'engager monsieur **Francis Sylvestre**, au poste de technicien en urbanisme rétroactivement au 19 mars 2012, selon les conditions prévues à la Convention collective présentement en vigueur.

De l'autoriser à voir à l'application de l'article 2.1 du Règlement numéro 440 sur les permis et certificats de la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, notamment en lui conférant le pouvoir d'émettre des permis, des certificats et des constats d'infraction.

ADOPTÉE

**2012-04-99      ENGAGEMENT DE PERSONNEL – INSPECTEUR EN URBANISME - REMPLACEMENT D'UN CONGÉ DE MATERNITÉ**

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'engager monsieur **Louis-Marc Sicotte**, au poste d'inspecteur en urbanisme rétroactivement au 26 mars 2012, selon les conditions prévues à la Convention collective présentement en vigueur, et ce pour une période d'un an en remplacement d'un congé de maternité.

De l'autoriser à voir à l'application de l'article 2.1 du Règlement numéro 440 sur les permis et certificats de la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, notamment en lui conférant le pouvoir d'émettre des permis, des certificats et des constats d'infraction.

ADOPTÉE

**2012-04-100      COLLOQUE ANNUEL 2012 – ASSOCIATION DES TRAVAUX PUBLICS D'AMÉRIQUE, SECTION QUÉBEC – DÉLÉGATION**

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'autoriser monsieur **Luc Tessier**, surintendant, à participer au Colloque annuel 2012 de l'Association des travaux publics d'Amérique, section Québec, qui se tiendra à Gatineau du 11 au 14 septembre 2012.

De plus, le Conseil autorise les dépenses inhérentes à ce colloque (frais d'inscription, d'hébergement et repas) pour une somme de **1 250 \$** plus taxes.

Que les frais de déplacement et de repas non prévus soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-311-00-311.

ADOPTÉE

2012-04-101 **MANDAT À UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM)**

Attendu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot a reçu une proposition de l'UMQ de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de chlorure de sodium pour la saison 2012-2013;

Attendu que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ* pour ses ententes de regroupement adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

Attendu que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

Attendu que la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de sodium dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu que la Ville confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Ville, pour la saison 2012-2013;

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

Que la Ville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes; ledit taux est fixé annuellement et est inscrit dans le cahier des charges lors de l'appel d'offres public;

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

ADOPTÉE

2012-04-102 **OCTROI DE CONTRAT – ENLÈVEMENT DES GRAFFITIS - JUSTICE ALTERNATIVE DU SUROÏT**

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d'octroyer le contrat pour l'enlèvement des graffitis à l'organisme **Justice alternative du Suroît** pour un montant de **5 \$** le pied carré. D'autoriser une dépense maximale de **1 000 \$**.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-321-545.

ADOPTÉE

**2012-04-103 DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ – AUTORISATION VISANT LE LOTISSEMENT ET L'ALIÉNATION DU LOT 2 067 767**

Considérant que le demandeur est propriétaire du lot numéro 2 067 767 Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil;

Considérant qu'il désire lotir une superficie de 9 841,1 mètres carrés;

Considérant que suite au lotissement, 2 nouveaux lots seront créés;

Considérant que les nouveaux lots ainsi créés seront en conformité avec la réglementation municipale;

Considérant que l'usage du nouveau lot sera le même que celui exercé actuellement sur le lot 4 680 810 soit *Commerce de récréation (terrain de golf)*.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu de recommander l'acceptation de la demande d'autorisation de lotissement déposée à la CPTAQ du lot numéro **2 067 767** en 2 lots distincts et de recommander l'acceptation de la demande d'aliénation des nouveaux lots ainsi créés.

ADOPTÉE

**2012-04-104 DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ – AUTORISATION VISANT LE LOTISSEMENT ET L'ALIÉNATION DU LOT 4 680 810**

Considérant que le demandeur est propriétaire du lot numéro 4 680 810 Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil;

Considérant qu'il désire lotir une superficie de 12 381,4 mètres carrés;

Considérant que suite au lotissement, 2 nouveaux lots seront créés;

Considérant que les nouveaux lots ainsi créés seront en conformité avec la réglementation municipale;

Considérant que l'usage du nouveau lot sera l'agriculture ou l'aménagement d'espace de stationnement, usage accessoire nécessaire à l'exploitation de l'entreprise agrotouristique;

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu de recommander l'acceptation de la demande d'autorisation de lotissement déposée à la CPTAQ du lot numéro **4 680 810** en 2 lots distincts et de recommander l'acceptation de la demande d'aliénation des nouveaux lots ainsi créés.

ADOPTÉE

2012-04-105 **ENGAGEMENT D'INSPECTION DES EXUTOIRES PLUVIAUX ET BERGES**

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot s'est engagée à élaborer un plan d'action pour élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux pluviales municipales lors de la signature du protocole d'entente dans le cadre du programme de fonds sur l'infrastructure municipale rurale pour les réfections des réseaux d'eau potable et d'égouts.

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu que ce Conseil adopte le plan d'action pour la recherche et l'élimination des raccordements sanitaires aux réseaux pluviaux;

Que ce Conseil adopte l'échéancier de réalisation pour l'été 2012;

Que ce Conseil présente ce plan d'action et cet échéancier au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

2012-04-106 **CONGRÈS 2012 DE L'AIMQ – DÉLÉGATION**

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'autoriser l'inscription de madame **Line St-Onge**, au Congrès 2012 de l'Association des Ingénieurs municipaux du Québec qui se tiendra à Boucherville du 17 au 19 septembre 2012.

De plus, le Conseil autorise les dépenses inhérentes à ce congrès (frais d'inscription et d'hébergement) pour une somme de **1245.68 \$**, taxes incluses, ainsi que les frais pour les repas seront payés avec les pièces justificatives.

Que cette dépense soit financée par le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-311-00-311.

ADOPTÉE

2012-04-107 **OCTROI DE CONTRAT DE SERVICE – ORGANISATION ET PLANIFICATION DES SORTIES POUR LE CAMP DE JOUR 2012 – PROMOTION ZONE**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d'octroyer le contrat de service à **Promotion Zone** pour planifier et organiser 9 sorties pour le camp de jour 2012, pour un montant maximal de **11 811.45 \$** plus taxes.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-721-20-474.

ADOPTÉE

2012-04-108 **AIDE FINANCIÈRE – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AUX PARTENAIRES DE PLAISIRS D'HIVER ÉDITION 2012**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot verse la somme de **250 \$** à chacun des organismes suivants, à titre d'aide financière pour leur participation à l'édition 2012 de Plaisirs d'Hiver:

- **Les Archers Perrotdamois**
- **Le Club optimiste Île-Perrot**
- **Les Scouts Canada de NDIP**
- **Les Citoyens Perrotdamois**
- **L'Association de Hockey mineur Île-Perrot**

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-728-10-992.

ADOPTÉE

2012-04-109 **CONFÉRENCE ANNUELLE DU LOISIR MUNICIPAL – INSCRIPTION**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'autoriser l'inscription de **Josiane Asselin** et de **Éric Duchesneau** à la Conférence annuelle du loisir municipal qui se tiendra à Montréal du 3 au 5 octobre 2012, pour une somme approximative de **800 \$**, plus taxes;

De plus, le Conseil autorise les dépenses inhérentes à ce congrès (frais de transport et autres);

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-711-00-311.

ADOPTÉE

2012-04-110 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE POUR L'ACHAT DE LIVRES POUR LA BIBLIOTHÈQUE MARIE-UGUAY – DÉSIGNATION DE MANDATAIRE**

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot présente au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine une demande d'aide financière en vertu du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes », pour l'achat de livres pour la Bibliothèque Marie-Uguay, pour l'année 2012.

Que madame Guylaine Lauzon, responsable de la Bibliothèque Marie-Uguay, soit désignée mandataire de la Ville aux fins de la présente demande d'aide financière.

ADOPTÉE

**2012-04-111 CONGRÈS UMQ – ASSISES ANNUELLES 2012 – DÉLÉGATION**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu que la mairesse **Marie-Claude B-Nichols**, la conseillère **Danie Deschênes** et la directrice générale, **Katherine-Erika Vincent**, soient déléguées pour participer aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec, du 9 au 12 mai 2012, à Gatineau et d'autoriser la somme de **2 664 \$** plus taxes, pour les frais d'inscription;

Que les frais d'hébergement et les frais inhérents à ce congrès soient payés ou remboursés par la Ville;

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée aux postes budgétaires 1-02-111-00-311 et 1-02-131-00-311.

ADOPTÉE

**2012-04-112 AGAIP – ACTIVITÉ DU MOIS D'AVRIL 2012 – SOUPER DES MAIRES – ACHAT DE BILLETS**

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu que la Ville achète 4 billets pour l'activité du mois d'avril de l'Association des Gens d'Affaires de L'Île-Perrot, laquelle se tiendra le **18 avril** prochain, au coût total de **180 \$**, madame Katherine-Erika Vincent et messieurs Sylvain Lemire, Jean Fournel et Bernard Groulx sont autorisés à participer à cette activité.

Que cette dépense soit financée par le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-310.

ADOPTÉE

**2012-04-113 TOURNOI DE GOLF ANNUEL DE LA MAISON DE SOINS PALLIATIFS DE VAUDREUIL-SOULANGES – ACHAT DE BILLETS**

Considérant, notamment, l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*;

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d'acheter deux billets pour le tournoi de golf annuel de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges, qui se tiendra le **28 mai 2012** au Club de golf Whitlock & Country Club, au coût total de **490 \$** et d'autoriser madame Marie-Claude B-Nichols et monsieur Sylvain Lemire à y participer.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-992.

ADOPTÉE

2012-04-114 **RESSOURCES HUMAINES : SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT – CSN : AUTORISATION DE SIGNATURE DES LETTRES D'ENTENTE NO 2012-05 ET 2012-06**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot – CSN, la lettre d'entente no **2012-05** modifiant l'article 18.07 e) de la Convention collective et la lettre d'entente no **2012-06** relative à l'horaire de la jardinière.

ADOPTÉE

2012-04-115 **SOIRÉE SOUPER-THÉÂTRE : VILLE DE PINCOURT ET COMITÉ VILLE EN SANTÉ PINCOURT – ACHAT DE BILLETS**

Considérant notamment l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*.

Considérant que les profits de cet événement seront consacrés à la réalisation d'activités et d'aménagements prévus tout au long de l'année pour la communauté.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par Normand Pigeon et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot délègue la mairesse, **Marie-Claude B-Nichols** et le conseiller **Jean Fournel**, pour assister au Souper-Théâtre de la Ville de Pincourt et du Comité ville en santé Pincourt, le 14 juin 2012, au Théâtre des Cascades, et achète 2 billets au coût total de **175 \$**;

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-992.

ADOPTÉE

2012-04-116 **SOUPER-BÉNÉFICE DU DIOCÈSE DE VALLEYFIELD – ACHAT DE BILLETS**

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'acheter une table pour la somme de **400 \$**, pour le souper-bénéfice du Diocèse de Valleyfield, aux profits des Œuvres de l'Évêque, qui aura lieu le 2 mai prochain, au Centre communautaire de L'Île-Perrot et d'autoriser les membres du Conseil à participer à cet événement.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-310.

ADOPTÉE

2012-04-117 **ACHAT DE BILLETS – TOURNOI DE GOLF ANNUEL DU MAIRE DE LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT**

Considérant, notamment, l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*;

Considérant que les profits du tournoi de golf seront versés au profit de la jeunesse.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d'acheter 4 billets pour le tournoi de golf annuel du maire, qui se tiendra le vendredi 1<sup>er</sup> juin 2012 au Club de golf Le Falcon à Hudson, au coût total de **740 \$** payables à la Ville de L'Île-Perrot et d'autoriser madame Marie-Claude B-Nichols ainsi que messieurs Sylvain Lemire, Bernard Groulx et Daniel Lauzon à y participer.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-992.

ADOPTÉE

**2012-04-118 APPROBATION DU PROGRAMME TECQ – NOUVELLE RÉOLUTION REMPLAÇANT LA RÉOLUTION NO 2012-03-77**

Considérant que la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013;

Considérant que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu que la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle;

Que la Ville s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;

Que la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui ont été confirmées dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Que la Ville s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à **28 \$** par habitant par année, soit un total de **112 \$** par habitant pour l'ensemble des 4 années du programme;

Que la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

ADOPTÉE

**2012-04-119 COMAQ - CONGRÈS ANNUEL 2012 – DÉLÉGATION**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'autoriser madame **Stéphanie Martin**, trésorière, à participer au congrès annuel 2012 de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec, qui se tiendra du 23 au 25 mai 2012 à Laval.

Que tous les frais afférents au montant de **1 250 \$** plus taxes, soient défrayés par la Ville;

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-141-00-311.

ADOPTÉE

**2012-04-120 APPEL D'OFFRES GT2012-06 - OCTROI DE CONTRAT DE SERVICE – DIVERS TRAVAUX DE PAVAGE**

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres public afin de procéder à divers travaux de pavage;

Considérant que les soumissions pour l'appel d'offres GT2012-06 ont été ouvertes publiquement le 16 avril 2012;

Considérant que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions;

Considérant que la soumission retenue rencontre les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres GT2012-06;

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'octroyer le contrat à **Ali Excavation Inc.** pour la réalisation de divers travaux de pavage, pour un montant de **134 027.27 \$**, plus taxes.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-22-321-00-711.

ADOPTÉE

**2012-04-121 OCTROI DE CONTRAT – PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – L'ATELIER URBAIN**

Considérant que la Ville doit réaliser un Plan d'implantation et d'intégration Architecturale (PIIA) afin de se conformer au schéma d'aménagement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'octroyer le contrat pour l'élaboration du PIIA à la firme l'Atelier Urbain pour un montant de **7 833 \$** plus taxes.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-611-00-418.

ADOPTÉE

2012-04-122 **OCTROI DE SUBVENTION – ASSOCIATION DES POMPIERS DE L'ÎLE-PERROT ET DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT – DÉFI CYCLISTE 2012**

Considérant que la ville a reçu une demande d'aide financière de L'Association des pompiers de L'Île-Perrot et de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot afin de contribuer à l'accueil des pompiers dans le cadre du Défi cycliste 2012.

Considérant que les articles 4.90 et suivants de la *Loi sur les Compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d'octroyer une subvention à l'Association des pompiers de L'Île-Perrot et de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot d'une somme de **750 \$**.

Le tout puisé à même le budget d'opération et imputé au poste budgétaire 1-02-111-00-992.

ADOPTÉE

**DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS**

Rapport du mois de février 2012 de la Gestion du territoire;

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

2012-04-123 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu de lever la séance à 20h38.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Marie-Claude B-Nichols  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Katherine-Erika Vincent  
Directrice générale

/vc

\*\*\*\*\*